



**Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:
Bid Receiving/Réception des soumissions**

RCMP / GRC
Procurement & Contracting Services/
Service des acquisitions et des marchés
Place 123
#203, 12315 Stony Plain Road
Edmonton, AB T5N 3Y8

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition aux: Gendarmerie royale du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaries

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur**

Facsimile No. - No de télécopieur:

Telephone No. - no de téléphone:

Issuing Office - Bureau de distribution

Procurement & Contracting Services
Northwest Region
Place 123
#203, 12315 Stony Plain Road
Edmonton, AB T5N 3Y8

| | |
|---|--|
| Title-Sujet: Service d'entretien pour les eaux usées et l'usine de traitement de l'eau située à Norway House, MB | |
| Solicitation No. - No. de l'invitation M5000-4-0558/A | Date 19 th Juin 2013 |
| Amendment No. – No modif : 001 | |
| Solicitation Closes -L'invitation prend fin at - à 2:00 PM Mountain Daylight Savings Time Zone on - le 26 Juin 2013 | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant - Usine: Destination:√ Other-Autre: | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cyndi Ryan, Senior Contracting Officer Cyndi.ryan@rcmp-grc.gc.ca | |
| Telephone No. - No de téléphone 780-341-3034 | Fax No. - N° de FAX: 780-454-4523 |
| Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: RCMP Norway House, MB | |
| This document does not contain a Personnel Security Requirement | |
| Delivery Required - Livraison exigée: | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur _____ | |
| Name /Nom | Title/Titre |
| _____ | |
| Signature /Signature | Date/Jour |
| (Please sign and return cover page with bid proposal./ Signez s'il vous plaît et la page de couverture de retour avec la proposition d'offre.) | |



QUESTION 1

Section 6.3.2.1.3 en liaison avec 6.3.3.1

Est-ce que le paragraphe 6.3.2.1.3 s'appliquent au présent appel d'offres? Si oui, veuillez indiquer l'autorité compétente en la matière et quels aspects doivent être inclus dans une politique et un programme de santé et sécurité.

Réponse 1

Oui. La GRC tient à s'assurer que le promoteur a une politique et des programmes de santé et de sécurité dans l'affect. Ci-dessous est le contact qui représente l'autorité du Travail.

Travail du Manitoba :

Direction de la santé et de sécurité au travail
200 - 401, Avenue York
Winnipeg, MB R3C 0 P 8

Attention : Ron Humeniuk, Services à la clientèle

Téléphone : 204-945-6848
Télécopieur : 204-945-4556

QUESTION 2

Section 7.7.1, 7.7.1.1, 7.7.1.2 parle de «bi-mensuel" entretien préventif et les performances de traitement tandis que l'annexe B, partie A, précise - 4 fois / an.

Veuillez préciser si l'entretien préventif et la vérification des performances de traitement sont nécessaires bi-mensuelle ou trimestrielle.

Réponse 2

Doit être trimestriel conformément à l'annexe B, partie A, Base de paiement

QUESTION 3

Section 7.7.2.1 contient la clause que chaque facture doit être accompagnée: a. des feuilles de temps, b. copie des reçus, des factures de toutes les dépenses directes et les frais de déplacement et de séjour, d. copie du rapport mensuel. Toutefois, l'annexe partie "B" A nécessite d'inclure un coût total de chaque «trimestriel» (4 fois / an) entretien; Annexe "B" partie B, les notes aux soumissionnaires article 3 point: «Les taux horaires doivent comprendre tous les travaux coûts, ... y compris ..., voyage ... »

- a) S'il vous plaît préciser si le coût total du contrat pour chaque entretien (annexe partie "B" A) doit inclure tous les frais directs, les frais de déplacement et de séjour, ou doit-il être facturé séparément à l'autorité contractante?



- b) Préciser si les taux horaires (Annexe "B" partie B) devraient inclure les frais de séjour au prorata (per diem).
- c) Veuillez préciser si les taux horaires (Annexe "B" partie B) devraient inclure le coût du billet d'avion (aller-retour) et le temps de transit des voyages (environ 9 heures d'une façon si la conduite est nécessaire), et le coût de la voiture (camion) usage (y compris le temps de déplacement) sur le site de l'emploi et à l'arrière, ou si ces frais de déplacement doivent être facturés séparément.
- d) S'il vous plaît vérifier si la section 7.7.2.1 d. sur les rapports d'activité mensuels est applicable.

Réponses 3

- a) Cela devrait être une somme forfaitaire qui inclut tous les frais directs, frais de déplacement et de séjour
- b) Je dirais locaux d'habitation doivent être présentés comme un coût distinct et payés de cette façon. Ne sachant pas combien de temps la réparation peut prendre, il peut être plus rentable de garder ceci (il n'est pas mentionné dans les notes aux soumissionnaires :) et le traiter comme un coût distinct lors de la facturation. En ce qui concerne les indemnités journalières cela devrait être inclus dans le cadre de leur taux horaire.
- c) Norway House comme mentionné est d'environ une heure de route de Winnipeg 9 (quand un appel d'offres de l'entrepreneur à ce sujet est de Winnipeg). S'ils ne peuvent pas obtenir un vol immédiatement ensuite conduite peut être minerai possible d'obtenir la réparation terminée. Je pense que nous indiquons qu'il fait partie du taux horaire. S'ils choisissent de conduire alors que nous ne payons pas tout taux de km, car nous sommes alors payer un taux horaire.
- d) 7.7.2.1 points d) une copie d'un progrès mensuel n'est plus nécessaire.

QUESTION 4

Annexe «D» Critères techniques obligatoires: «la capacité à effectuer ... décrites à l'annexe A»

iii) Quel genre de preuve doit être présentée? Quelle preuve d'expérience est attendu?

Réponse 4

L'éducation et de l'expérience dans les eaux usées et les usines de traitement de l'eau connexe peut être exigé d'être fournis sur demande. Les exemples pourraient être Certification du Collège et une expérience de travail de contour CV. Références mentionnées sur CV peuvent être contrôlés par l'Autorité de projet GRC.



QUESTION 5

Annexe «D» Critères techniques obligatoires: «la capacité à effectuer ... décrites à l'annexe A"

v) et vi) il n'est pas clair quel type d'information doit être présentée pour ces deux éléments, pouvez-vous être plus précis? Est-ce une déclaration suffit pas que entrepreneur sera régie par toutes les lois, les règlements et les lignes directrices mentionnées?

Réponse 5

Nous sommes régis par ces lois et règlements et directives de l'eau potable. Je ne pense pas que nous avons besoin de tout type d'information qui doit être présentée sur ces deux points (points iv) et v). Veuillez noter que ce sera en place pendant la durée du contrat.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.